




Mardi 22 juin 2010

Conférence 2

10h30 – 11h

«De la traçabilité à la protection de la Marque»



La mise en place de la traçabilité agro-alimentaire est avant tout une exigence légale (Food-Law) et commerciale (exigences de la Grande Distribution) qui peut être ressentie comme difficile à mettre en place. Notre démarche s'inscrit dans la mise en place d'un projet propre à chaque entreprise tenant compte de son environnement global (commercial, légal, économique, social).

Notre démarche évolutive et dynamique permet, au travers d'un projet traçabilité, de mettre en place des outils de mesure de la performance permettant d'avoir les données industrielles de l'Entreprise en temps réel.

De plus avec la mondialisation, il est devenu nécessaire voire primordial de pouvoir authentifier un produit comme étant un original, en particulier en cas de problèmes sanitaires, d'où la question : Comment protéger ma Marque sans traçabilité ?

Pascal WOPPERER, *Manager Traçabilité industrielle*, AVERY DENNISON

